

BILAN CO₂ 2019 : FONDATION SILVIVA

RAPPORT

Date	Mars 2020
Version	1.1
Rédaction	Werner Halter, Climate Services SA
Responsable relevé des données	Rolf Jucker, Fondation SILVIVA

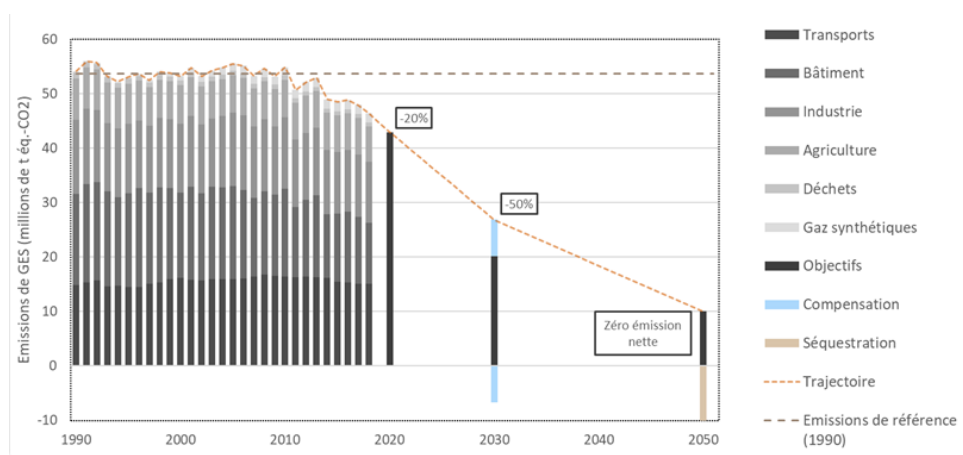
Contenu

1	Analyse de contexte	3
2	Bilan CO ₂ – Interprétation Générale	4
3	Analyse détaillée	7
4	Impact des formations	9
5	Conclusions	9
6	Bibliographie	11
8	Annexe A	12
9	Annexe B	13
10	Annexe C	14

1 ANALYSE DE CONTEXTE

La Suisse fait partie des Etats signataires de l'accord de Paris, qu'elle a ratifié en 2017. Sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est en place depuis son adhésion au protocole de Kyoto, avec notamment la loi sur le CO₂ (OFEV (éd.) 2018). L'objectif de réduction des émissions de GES en Suisse est fixé à 50% d'ici 2030 (par rapport aux valeurs de 1990) (OFEV 2020a)¹. Le Conseil fédéral a également adopté en janvier 2021 la Stratégie climatique à long terme de la Suisse, qui entend atteindre zéro émission nette² d'ici 2050 (Confédération suisse 2021). Cette Stratégie doit permettre à la Suisse de contribuer au maintien du réchauffement planétaire en dessous de 1.5 °C, tel que préconisé par l'accord de Paris. Un minimum de 75% des réductions devront être réalisées en Suisse. Les émissions qui sont inévitables (notamment les émissions liées à la gestion des déchets et à l'agriculture), soit environ 10 Mt eq.-CO₂ en 2050 (Confédération suisse 2020), contre 46,4 Mt CO₂ en 2018 (OFEV 2020c), devront être compensés par le stockage d'un volume équivalent.

Figure 1 : Evolution des émissions et des objectifs de réduction en Suisse



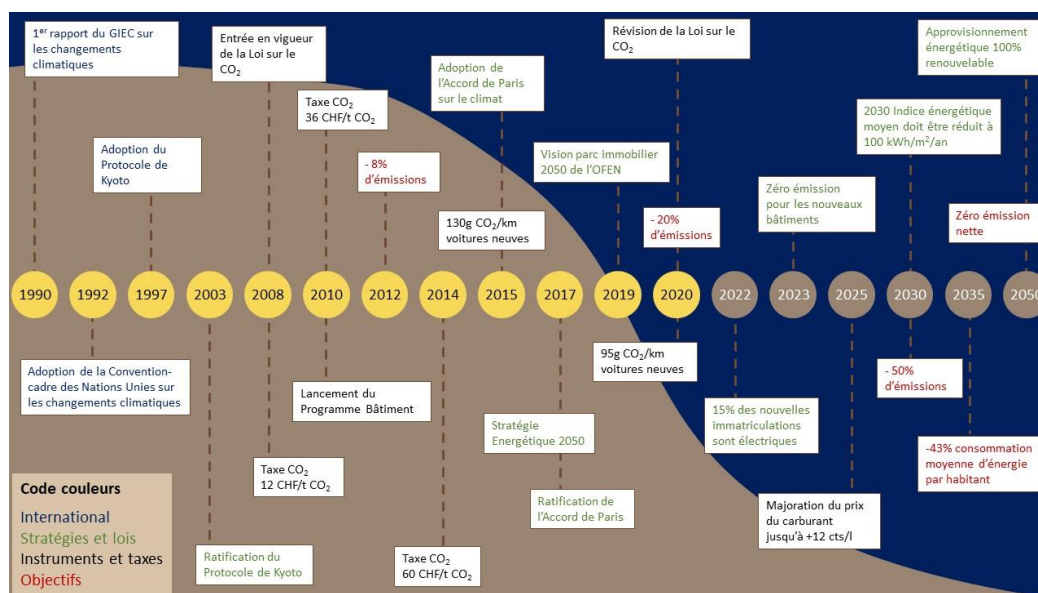
Pour parvenir à ces objectifs, de nombreux outils ont été implémentés en Suisse, tels que la taxe sur les combustibles fossiles (par ex. le mazout) ou le déploiement de la Stratégie Énergétique 2050. Ces mesures visant à limiter les émissions sur le territoire seront renforcées lors de l'entrée en vigueur de la loi sur le CO₂ révisée, adoptée par le Parlement le 25 septembre 2020 (Figure 1). Cette nouvelle loi prévoit une augmentation de la majoration du prix des carburants jusqu'à 12 cts/l (à partir de 2025) et à une augmentation de la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles pouvant aller jusqu'à CHF 210.- par tonne de CO₂ émise³. De plus, une taxe d'incitation sera prélevée sur les billets d'avion et la valeur cible d'émissions des nouveaux véhicules sera abaissée de 130 à 95 g CO₂/km.

¹ Cet objectif découle de l'engagement pris par la Suisse dans le cadre de l'accord de Paris, et sera inscrit dans la loi sur le CO₂ révisée, qui devrait entrer en vigueur en 2022 (sous réserve de son acceptation par le peuple en votation en juin 2021).

² L'objectif zéro émission nette correspond à un équilibre entre les émissions de GES rejetées dans l'atmosphère et la capacité de séquestration de ces émissions dans des puits de carbone (réservoirs naturels ou artificiels) (OFEV 2020b).

³ Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO₂) du 25 septembre 2020.

Figure 2 : Jalons des politiques énergétiques et climatiques



La principale source d'émissions en Suisse est la mobilité (32,4%) qui a émis 15,4 M de tonnes CO₂ en 2018 (OFEV 2020c). Le bâti est la seconde source la plus impactante (24,1%) avec 11,2 M de tonnes CO₂ en termes de carbone en Suisse. Cependant, tous les secteurs d'activités sont concernés par la lutte contre les changements climatiques. La Suisse produit également des émissions en dehors de son territoire (émissions indirectes). Les émissions induites par la consommation suisse mais rejetées à l'étranger représentent environ 70% des émissions totales de la Suisse (Frischknecht et al. 2018). Le secteur de la finance est quant à lui responsable d'une part importante de ces émissions indirectes (2° Investing Initiative et al. 2020). Ce secteur est toutefois en pleine mutation, et se dirige de plus en plus vers des investissements durables.

Le présent bilan CO₂ est le 1er réalisé par SILVIVA et doit permettre d'analyser l'évolution de ses émissions. Il doit également aider à la fixation d'objectifs, tels que ceux préconisés par la Société à 2000 watts en 2050, et donner des pistes de réflexion quant aux mesures à mettre en place pour les atteindre.

2 BILAN CO₂ – INTERPRÉTATION GÉNÉRALE

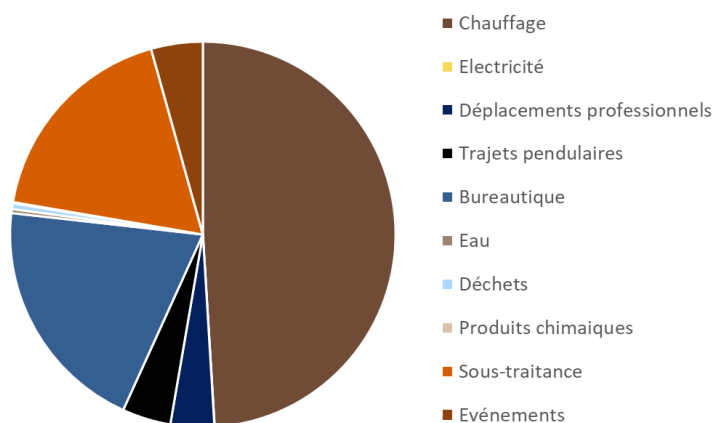
Le présent bilan porte sur la totalité des activités de SILVIVA sur l'ensemble de l'année 2019. Le bilan total se monte à 16 tCO₂. Dans le Tableau 1, les émissions sont présentées en fonction de différentes catégories.

La principale source d'émissions correspond à la production de chaleur pour le chauffage des bâtiments, qui représente presque la moitié des émissions totales (Figure 3). Vient ensuite la bureautique (papier, impressions, poste, ordinateurs) et la sous-traitance (voir annexe C pour les détails). L'électricité consommée est entièrement renouvelable. Ainsi, les émissions générées par cette énergie ne représentent que très peu d'émissions.

Tableau 1 : Emissions de CO₂ par catégorie

Catégories	Silviva	tCO ₂	%
Chauffage	32666 kWh	7,9	49%
Electricité	3752 kWh	0,0	0,0%
Déplacements professionnels	44751 km	0,6	4%
Trajets pendulaires	156446 km	0,7	4%
Bureautique	divers	3,2	20%
Eau	m3	0,1	0%
Déchets	249 kg	0,1	0,5%
Produits chimaiques	5 kg	0,0	0%
Sous-traitance	1 ETP	2,9	18%
Evénements	divers	0,7	4%
Total		16	
Indicateurs clés	Silviva	Cibles 2000W	
Collaborateurs		12	
Collaborateurs temps plein (ETP)		8,5	
Surface énergétique de référence (m2)		167	
Emissions par collaborateur (tCO ₂ /col.)		1,3	
Emissions par équivalent temps plein (tCO ₂ /ETP)		1,9	
Emissions de la mobilité (tCO ₂ /ETP)		0,5	0,001
Emissions de l'énergie (tCO ₂ /m2)		0,048	0,001

Figure 3 : Répartition des émissions par catégories



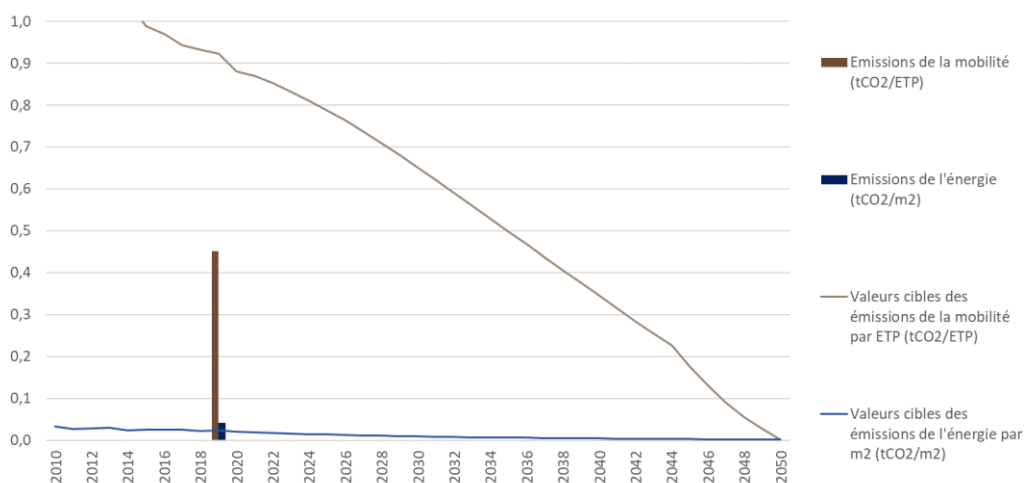
Indicateurs clés

Les indicateurs clés présentés dans le Tableau 1 servent avant tout au benchmarking ainsi qu'à comparer les données entre les années malgré les variations dans les activités. L'impact moyen d'une entreprise de service est entre 1.5 et 3.5 tCO₂/ETP. Celui de SILVIVA est de 1.9 tCO₂/ETP. Ce chiffre n'est pas comparable à la moyenne nationale de 5.2 tCO₂/habitant, car il ne tient pas compte de l'impact de l'industrie, du logement ou des loisirs.

Les autres indicateurs clés sont comparés aux objectifs 2050 de la Société à 2000 watts (SuisseEnergie, OFEN 2020). Ce concept prévoit d'ici 2050 d'atteindre zéro émission nette, une consommation totale d'énergie primaire en puissance continue de 2000W/habitant, ainsi qu'un approvisionnement énergétique entièrement assuré à partir de sources renouvelables.

La comparaison entre les indicateurs clé de SILVIVA et les valeurs cibles de la société à 2000 watts montre que les valeurs d'émissions de 2019 pour la mobilité sont en dessous des valeurs cibles pour 2019 (Figure 4). Toutefois, ces valeurs d'émissions doivent encore être réduites pour atteindre les objectifs de 2050. Les valeurs d'émissions de l'énergie sont quant à elles supérieures aux valeurs cibles.

Figure 4 : Evolution des indicateurs clé par ETP et par m2



Sources : OFEN, Wüest Partner (2021), OFEV (2020d), OFS (2017), Prognos, TEP Energy, Infras, Ecoplan (2020).

ISO 14064

La norme ISO 14064 propose une répartition des émissions en trois catégories appelées « scope ». Le scope 1 regroupe les émissions directes liées au chauffage des locaux utilisant du mazout ou du gaz naturel ou la consommation de carburant par des véhicules de l'entreprise. Ces émissions sont soumises à des taxes comme la taxe CO₂ sur les combustibles ou sur le carburant des véhicules. La loi sur le CO₂ révisée prévoit une augmentation de la taxe CO₂ (jusqu'à 210.- par tCO₂) et une augmentation de la taxe sur les carburants (jusqu'à 12 cts./l). Le scope 2 représente les émissions induites par l'énergie achetée, c'est-à-dire, pour SILVIVA, la consommation d'électricité. Le scope 3 intègre quant à lui les émissions indirectes qui sont générées par des services ou des biens achetés, tels que la mobilité avec les transports en commun ou la bureautique. Le prix de ces produits et services peut également augmenter avec une taxation CO₂.

Périmètre du système

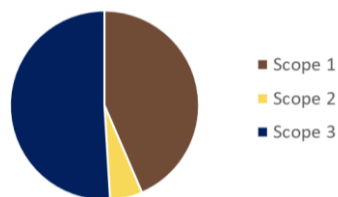
En intégrant les émissions liées à la consommation d'énergie et celles induites par les biens et les services achetés, l'approche selon ISO 14064 permet d'évaluer l'impact carbone des activités sur lesquelles SILVIVA peut avoir une influence. Les énergies grises pour lesquelles SILVIVA ne possède pas de levier d'action ne sont pas intégrées au présent bilan carbone. Il s'agit notamment des émissions indirectes liées aux énergies utilisées, par exemple les émissions induites par l'extraction et le transport des combustibles et carburants, ou encore les émissions indirectes liées à la fabrication de biens utilisés, par exemple l'énergie grise des véhicules ou matériaux de construction utilisés. Il convient toutefois de signaler qu'une réduction des émissions présentées dans ce bilan carbone aura un impact bénéfique sur les énergies grises. Ainsi, un abandon progressif des énergies fossiles réduirait les énergies grises leurs étant liées à zéro, tandis que l'augmentation de la part de déplacements en transport public diminuerait les énergies grises liées à la mobilité individuelle motorisée.

Pour SILVIVA 46 % de l'impact carbone est induit par des émissions directes, et 56% par des émissions indirectes (Tableau 2 , Figure 5).

Tableau 2 : Répartition des émissions par scope

Scope	tCO ₂	%
Scope 1	7	44%
Scope 2	1	6%
Scope 3	8	51%
Total	16	

Figure 5 : Répartition des émissions par scope

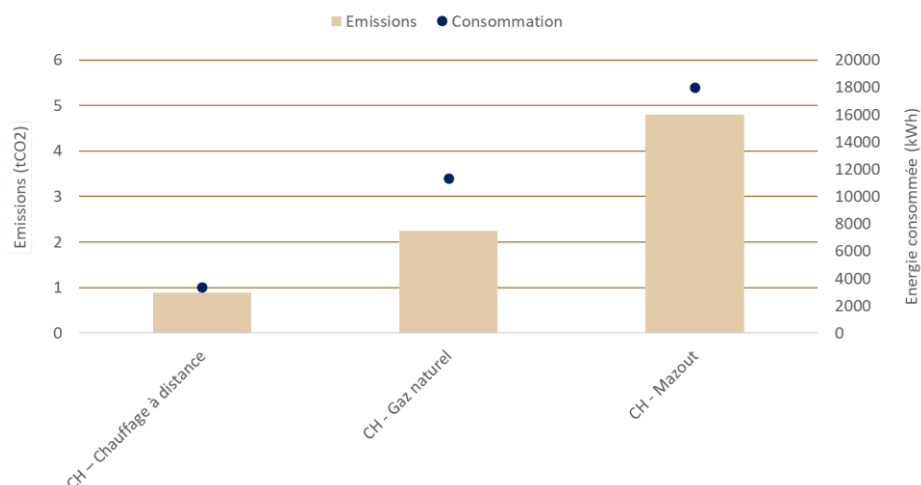


3 ANALYSE DÉTAILLÉE

Dans cette partie, les 3 catégories générant les plus importantes quantités de GES sont analysées de manière détaillée, et quelques recommandations sont faites sur les moyens de réduire ces émissions.

Chauffage

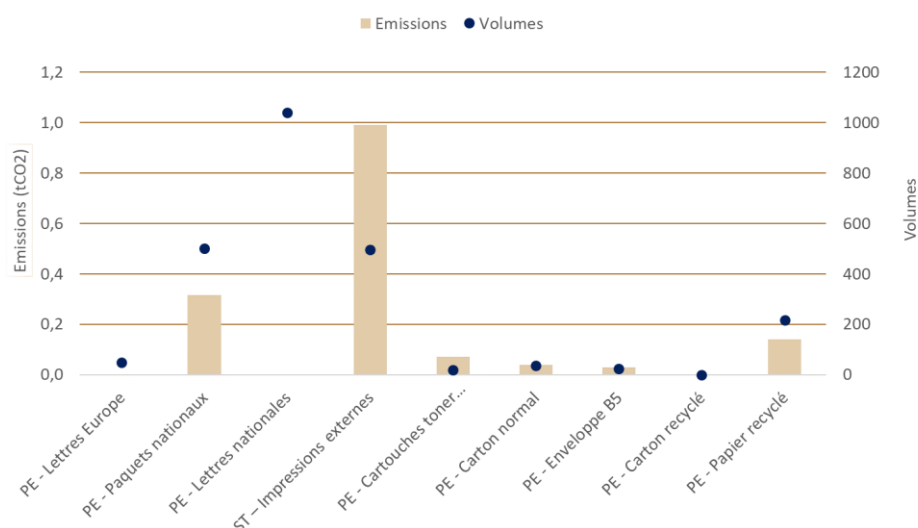
Figure 6 : Détails des émissions de CO₂ pour le chauffage



La production de chaleur avec des combustibles fossiles émet près de 8 tCO₂ par année. Une réduction pourra se faire soit par un assainissement des bâtiments (isolation) soit par un changement du proteur de chaleur. Pour SILVIVA, la marge d'amélioration est toutefois faible, en raison des locations de bâtiments sur différents sites. Dans tous les cas, une substitution des énergies fossile peut être soutenue par des subventions, en tout cas jusqu'en 2025. Il est par contre probable que la confédération impose une obligation d'assainir les bâtiments et une interdiction de chauffer avec des énergies fossiles vers 2035 pour respecter les objectifs climatiques.

Bureautique

Figure 7 : Détails des émissions de CO2 liées à la bureautique

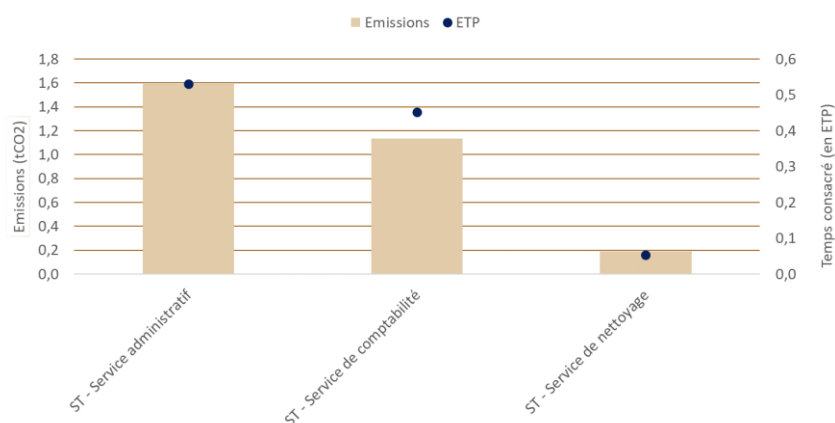


Les émissions liées à la bureautique sont principalement induites par les impressions de documents en imprimerie (flyers et matériel de cours) et les envois. L'utilisation de papier et de carton recyclés limite les émissions de ces indicateurs.

Des solutions pouvant menées à une réduction de ces émissions peuvent se trouver dans la digitalisation progressive des communications. Il faut toutefois veiller à ne pas augmenter de manière significative la consommation d'appareils électroniques, car ceux-ci produisent d'importantes émissions de CO2 lors de leur production.

Sous-traitance

Figure 8 : Détails d'émissions de CO2 pour la sous-traitance



Les activités jugées nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise mais déléguées à des tiers sont considérées comme faisant partie du bilan de l'entreprise. Les émissions moyennes par employé pour le secteur sont utilisées pour évaluer l'impact.

Dans le cas de SILVIVA, les émissions proviennent de services externalisés dans les domaines de la comptabilité, de l'administration et du nettoyage. La réduction de ces émissions peut être obtenue par collaboration avec les entreprises mandatées.

4 IMPACT DES FORMATIONS

SILVIVA propose des formations qui impliquent une participation de nombreuses personnes, avec des déplacements, des repas pris lors des journées de formations et parfois des nuitées. Comme il s'agit de "clients" des services proposés par SILVIVA, les émissions générées par les participants n'ont pas été intégrées dans le bilan de SILVIVA. En revanche, elles ont été évaluées à titre de comparaison.

L'unité de référence pour la quantification est un jour-participant. Pour chaque cours en commun, il s'agit donc du nombre de participants fois le nombre de jours. La quantification a été faite en prenant un repas par jour-participant, deux trajets par jour-participant et, si nécessaire, une nuitée. Les informations sur les déplacements proviennent du lieu des résidences des participants et l'hypothèse faite sur les repas est de 2/3 végétarien et 1/3 non-végétarien.

Pour les déplacements, l'hypothèse faite est que la distance moyenne de transport est de 20 km et que les participants utilisent la voiture à 20%, le train à 60% et la mobilité douce à 20%.

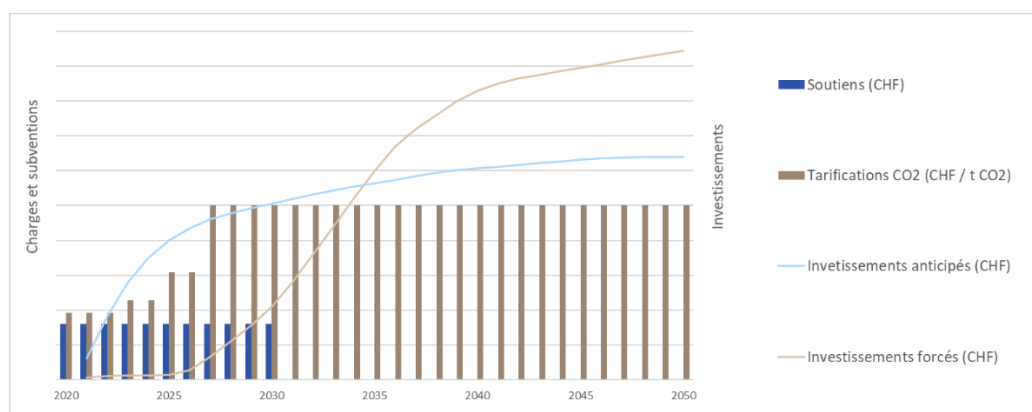
Tableau 3 : Estimation de l'impact CO₂ des participants aux cours

	tCO ₂
Repas	7.9
Transports	3.6
Nuitées	0.4
Total	11.8

Au total, les émissions de formations génèrent près de 12 tCO₂, avant tout par la consommation de nourriture. Une optimisation est possible par une sensibilisation et une collaboration avec les participants.

5 CONCLUSIONS

Figure 9 : Gestion du changement et des investissements



Le respect des engagements pris au niveau national et international pour la réduction des émissions de GES implique de nombreux changements. Les entreprises et les entités publiques n'auront pas d'autre choix que de s'adapter à l'évolution de la législation, des marchés, des technologies, de la

finance, ou encore des exigences des client-e-s et employé-e-s. Ces changements impliquent des investissements dans le fonctionnement des organisations, une adaptation aux nouveaux marchés, mais représentent aussi des opportunités dans les années à venir. En effet, la hausse progressive du prix des énergies fossiles, notamment induites par les tarifications sur le CO₂, représentera un avantage compétitif pour les entreprises ayant anticipé les transformations nécessaires dans leur fonctionnement.

Le montant des **investissements** dépend avant tout des émissions CO₂ de l'organisation, des produits ou services proposés. Dans le cas de SILVIVA, les investissements devraient principalement être pris en charge par les propriétaires immobiliers. En interne, SILVIVA peut s'efforcer de faire évoluer les comportements.

Les **moments clés** lors desquels ces investissements seront nécessaires dépendent de l'évolution des marchés, des contraintes légales ainsi que des soutiens possibles (par exemple subventions via le Programme Bâtiments). Une anticipation de cette évolution peut se faire par une analyse sectorielle des contraintes et soutien. Il s'agit de mettre en commun les informations disponibles sur une thématique ou un secteur particulier, comme l'évolution de la législation ou les contraintes sur la rénovation du bâti.

Comme représenté dans la Figure 9 ci-dessus, la combinaison des deux paramètres (investissements et moments clés) permet d'anticiper l'adaptation imposée par la lutte contre les changements climatiques et ainsi de profiter par exemple d'opportunités qui y sont liés (subventions, avantages concurrentiels, développement de nouveaux produits). Elle permet également la mise en place d'une planification financière afin de limiter les risques liés à une adaptation forcée trop brutale.

6 BIBLIOGRAPHIE

2° Investing Initiative, Wüest Partner 2020 : Bridging the gap: Measuring climate goal alignment and climate actions of Swiss financial institutions. Sur mandat de l'OFEV.

Confédération suisse 2020 : Quelle pourrait être l'importance des émissions négatives de CO2 pour les futures politiques climatiques de la Suisse ? Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 18.4211 Thorens Goumaz du 12 décembre 2018. Berne, le 2 septembre 2020.

Confédération suisse 2021 : Stratégie climatique à long terme de la Suisse. Rapport adopté par le Conseil fédéral le 27 janvier 2021.

Frischknecht R., Nathani C., Alig M., Stolz P., Tschüm-perlin L., Hellmüller P. 2018 : Empreintes environnementales de la Suisse. De 1996 à 2015 (en allemand avec résumé en français). Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n°1811: 131 p.

OFEN, Wüest Partner 2021 : Surface de référence énergétique.

OFEV (éd.) 2018 : La politique climatique suisse. Mise en œuvre de l'Accord de Paris. Office fédéral de l'environnement, Berne. Info Environnement n° 1803 : 28 p.

OFEV 2020a : Objectif de réduction 2030 (pour la période de 2021 à 2030). Office fédéral de l'environnement OFEV.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2030.html>, page internet consultée le 22.01.2021.

OFEV 2020b : Objectif indicatif 2050. Office fédéral de l'environnement OFEV.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050.html>, page internet consultée le 22.01.2021.

OFEV 2020c : Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse 1990 – 2018. Office fédéral de l'environnement OFEV, avril 2020.

OFEV 2020d : Inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/etat/donnees/inventaire-gaz-effet-serre.html>, page internet consultée le 5.02.2021.

OFS, ARE 2017 : Microrecensement mobilité et transports (MRMT).

Prognos, TEP Energy, Infras, Ecoplan 2020: Energieperspektiven 2050+ Kurzbericht, i.A. des Bundesamts für Energie BFE, Bern.

SuisseEnergie, OFEN 2020 : Principes directeurs pour une Société à 2000 watts. Contribution à une Suisse climatiquement neutre. SuisseEnergie et Office fédéral de l'énergie OFEN, octobre 2020.

8 ANNEXE A

Ce bilan a été élaboré en respectant les standards internationaux et la norme ISO 14064. M. Rolf Jucker s'est chargé de collecter les données nécessaires, tandis que Climate Services a effectué la quantification des émissions, l'interprétation des résultats et la rédaction du présent rapport.

Climate Services a développé une plateforme CO₂ pour l'établissement de bilan CO₂ selon la norme ISO 14064. L'organisation du projet est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Annexe A: Organisation, structure et périmètre du bilan CO₂

	Fondation SILVIVA	Climate Services	Description
1. Bilan CO ₂	-	-	Bilan CO ₂ 2020 selon ISO 14064 (année de référence : 2019) Pour plus de détail, consultez le document annexe « données techniques ISO 14064 » (Annexe B)
2. Structure du bilan CO ₂	-	-	Catégories d'émissions prises en considération : • Chaleur • Electricité • Déplacements professionnels • Trajets pendulaires • Déchets • Bureautique • Eau • Sous-traitance • Restauration Pour plus de détail sur les indicateurs, voir annexe C
3. Périmètre du système	-	-	Fondation SILVIVA • Zurich • Bienne • Bellinzona
4. Processus et qualité			
a) Définition du périmètre et des indicateurs	X	X	Le bilan a été établi pour la première fois en 2019. Formulaire personnalisé pour la saisie de données en ligne.
b) Saisie des données	X		Par M. Rolf Jucker
c) Contrôle qualité		X	Par Werner Halter (Climate Services)
d) Bilan CO ₂		X	Outil : Plateforme CO ₂ Source facteurs d'émission : Ecoinvent et autres sources spécialisées
e) Rapport d'analyse et recommandations		X	Werner Halter (Climate Services)

9 ANNEXE B

Annexe B: Données techniques ISO 14064

Description	Référence
1. Responsabilités Acquisition des données : Rolf Jucker, Fondation SILVIVA Responsabilité de l'inventaire des sources d'émissions, des facteurs de conversion et du présent rapport : Werner Halter, Climate Services	[ISO 7.3.1 b]
2. Standard Le bilan des gaz à effet de serre a été établi selon la norme 14064-1 de l'International Organization for Standardization (ISO) : "Specification with guidance at the organization level for quantification and reporting of greenhouse gas emissions and removals" (2006). L'identification ainsi que l'acquisition des données sur les émissions de GES suivent les principes du Greenhouse Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition) et de la norme ISO 14064-1.	[ISO 7.3.1 p]
3. Méthodologie La méthodologie d'acquisition des données d'émissions de gaz à effet de serre est décrite dans ce document.	[ISO 7.3.1 l]
4. Année de base L'année de base établie dans la méthodologie est 2019.	[ISO 7.3.2 j]
5. Période considérée Le bilan est établi pour l'année 2019. Les données couvrent chacune une durée de 12 mois, sur les deux dernières années. La période sur laquelle les données sont collectées est la plus récente possible, reflétant au mieux une image réaliste et représentative de la situation actuelle.	[ISO 7.3.1 c]
6. Périmètre du système Les procédés pour la saisie des périmètres organisationnels et opérationnels ainsi que pour l'exclusion de sources d'émissions sont décrits dans la méthode.	[ISO 7.3.1 d] [ISO 7.3.1 h] [ISO 7.3.1 f] [ISO 7.3.1 g]
7. Changement du bilan par rapport à l'année de base Il s'agit du premier bilan. Il n'y a donc pas d'écart par rapport à l'année de base.	[ISO 7.3.1 o] [ISO 7.3.1 m] [ISO 7.3.2 k]
8. Hypothèses et estimations Pour l'essentiel, les données se basent sur des chiffres provenant de la comptabilité et des services internes de l'entreprise. Les données liées à la mobilité ont été obtenues au moyen d'un questionnaire.	

10 ANNEXE C

Annexe C : Données détaillées du bilan CO₂ de Silviva

Catégorie	Indicateur	Unité	Données	tCO2	% tCO2	% de la cat.	
Chauffage	CH – Chauffage à distance	kWh	3350	0,9	5,5%	11,3%	
	CH - Gaz	kWh	11316	2,2	13,9%	28,3%	
	CH - Mazout	kWh	18000	4,8	29,6%	60,5%	
Electricité	EL - Electricité éolienne	kWh	60	0,0	0,0%	0,0%	
	EL - Electricité photovoltaïque	kWh	60	0,0	0,0%	0,0%	
	EL - Electricité hydraulique	kWh	3574	0,0	0,0%	100,0%	
	EL - Electricité nucléaire	kWh	59	0,0	0,0%	0,0%	
Déplacements professionnels	DP - Bus transport public ville	km	1242	0,1	0,6%	16,6%	
	DP - Train grandes lignes, 1ère cl.	km	5980	0,0	0,0%	0,1%	
	DP - Zug Langstrecken, 2. Kl.	km	32147	0,0	0,0%	0,3%	
	DP - Train régionale, 2ème cl.	km	2898	0,0	0,0%	0,1%	
	DP - Véhicule Mobility	km	276	0,0	0,2%	5,6%	
	VP - Véhicule privé, Ess, 5-8l	km	2208	0,5	2,8%	77,4%	
	TP - Bus transport public régional	km	2760	0,1	0,7%	16,0%	
Trajets pendulaires	TP - Bus transport public ville	km	4646	0,4	2,3%	55,7%	
	TP- Train grandes lignes 2ème cl.	km	120566	0,0	0,0%	0,9%	
	TP - Train régional 2ème cl.	km	19964	0,0	0,0%	0,5%	
	TP - Trolley / Tram	km	1794	0,0	0,0%	0,2%	
	TP - Véhicule privé, Ess, 3-5l	km	920	0,1	0,7%	18,1%	
	TP - Véhicule privé, Ess, 5-8l	km	276	0,1	0,4%	8,7%	
	TP - A pied	km	2530	0,0	0,0%	0,0%	
	TP - Vélo	km	2990	0,0	0,0%	0,0%	
	Bureautique	PE - Lettres Europe	pièces	50	0,0	0,0%	0,1%
		PE - Paquets nationaux	pièces	500	0,3	1,9%	9,7%
PE - Lettres nationales		pièces	1040	0,0	0,0%	0,0%	
ST – Impression externe		kg	495	1,0	6,1%	30,6%	
PE - Cartouche toner imprimantes		pièces	19	0,1	0,4%	2,2%	
PE - Carton normal		kg	38	0,0	0,2%	1,2%	
PE - Enveloppe B5		kg	24	0,0	0,2%	0,9%	
PE - Carton recyclé		kg	1	0,0	0,0%	0,0%	
PE - Papier recyclé		kg	217	0,1	0,9%	4,3%	
AC – Nouveaux ordinateurs		pièces	10	1,7	10,2%	51,0%	
Eau	EA - Eau de source	m3	125	0,1	0,3%	100,0%	
Déchets	DE - Plastique	kg	6	0,0	0,1%	17,9%	
	DE - Urbain incinérés	kg	46	0,0	0,1%	30,4%	
	DE - Déchets alimentaires	kg	37	0,0	0,0%	8,1%	
	DE - Carton	kg	71	0,0	0,1%	12,7%	
	DE - Papier	kg	81	0,0	0,1%	14,5%	
	DE - PET	kg	6	0,0	0,1%	16,4%	
	DE - Verre	kg	2	0,0	0,0%	0,0%	
Produit chimiques	PC - Produits de nettoyage	kg	5	0,0	0,1%	100,0%	
Sous-traitance	ST - Service administratif	ETP	1	1,6	9,8%	54,6%	
	ST - Service de comptabilité	ETP	0	1,1	7,0%	38,9%	
	ST - Service de nettoyage	ETP	0	0,2	1,2%	6,5%	
Evénements	Café	l	255	0,2	1,4%	33,0%	
	EV - Hotel 2-3*	pièces	36	0,4	2,7%	61,5%	
	EV - Fruits et légumes (générique, local et d	kg	143	0,0	0,2%	5,4%	